

ARRETE DAJI/2017/SIGNATURE/N°011
Portant délégation de signature du
Président d'Aix-Marseille Université

à

Monsieur Christophe ALAUX
Administrateur provisoire
Institut de Management Public et de
Gouvernance Territoriale (IMPGT)

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu le Code de l'Education,
- Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université d'Aix-Marseille du 05 janvier 2016 portant élection de Monsieur Yvon BERLAND à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Christophe ALAUX en tant qu'administrateur provisoire, de l'Institut de Management Public et de Gouvernance Territoriale (IMPGT), en date du 28 février 2017,

ARRETE

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Christophe ALAUX, Directeur adjoint de l'IMPGT, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université pour les affaires concernant l'Institut, les actes qui suivent.

Chapitre I
Affaires financières

Article 2

Monsieur Christophe ALAUX reçoit délégation pour signer les actes relatifs à l'exécution budgétaire de l'UB 912 de la structure financière de l'établissement incluant les ordres de mission lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget l'Institut de Management Public et de Gouvernance Territoriale (IMPGT). Il atteste du service fait.

En cas d'empêchement de Monsieur Christophe ALAUX, Monsieur Mohamed ABDELLAOUI, Responsable administratif de l'IMPGT (IGE) reçoit délégation afin de signer les actes mentionnés dans le présent article.

Chapitre II
Marchés Publics

Article 3

Marchés de fournitures ou de services

Dans le cadre des marchés de fournitures et services passés pour un montant inférieur au seuil de procédure formalisée définie à l'article 26 du Code des Marchés Publics et pour les marchés

relevant de la spécialité de sa seule Institut, Monsieur Christophe ALAUX reçoit délégation de signature pour les actes suivants :

- Actes de préparation :
 - o Courriers relatifs à la conduite de la procédure, dont négociation
- Actes principaux
 - o Signature des marchés et Accords Cadres (AC)
 - o Signature des Marchés Subséquents (MS)
 - o Décision affermissement des tranches conditionnelles
 - o Signature des avenants
 - o Résiliation
- Actes d'exécution
 - o Signature des actes spéciaux de sous-traitance
 - o Procès-verbal de réception
 - o Mise en demeure
- Actes de notification
 - o Notification des marchés, Accords Cadres et Marchés Subséquents
 - o Délivrance des Ordres de Service
 - o Notification affermissement des tranches conditionnelles
 - o Notification des avenants
 - o Notification des actes spéciaux de sous-traitance
 - o Notification de Procès-verbal de réception

Chapitre III **Dispositions générales**

Article 4

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté précédemment consenti aux mêmes délégataires.

Article 5

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'IMPGT, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les Services Centraux à la diligence de la Directrice Générale des Services.

Article 6

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 1^{er} mars 2017

Vu et pris connaissance

Le... 31/3/2017

Les délégataires _____

Christophe ALAUX

Directeur adjoint de l'IMPGT

Mohamed ABDELLAOUI

Responsable administratif de l'IMPGT

Le délégant

Yvon BERLAND

Président d'Aix-Marseille Université

